



Extrait du site Laïcité Aujourd'hui

<http://laicite-aujourd'hui.fr/?Celebration-2018-la-conference>

Célébration 2018 : la conférence

- INITIATIVES -

Date de mise en ligne : mercredi 12 décembre 2018

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

La présentation de la conférence :

"Samedi matin, nous avons célébré le 113ème anniversaire de la loi de 1905 au pied de l'arbre de la laïcité. Nous poursuivons cette célébration ce soir par cette conférence qui sera suivie d'un débat.

Moment particulier : notre pays connaît actuellement de graves dysfonctionnements. Certains mettent en question la République et la démocratie. Le Président voudrait même modifier la loi de 1905.

En toile de fond, c'est une fois de plus toute la question

« **Comment faire société ensemble ?** »

qui est posée ... et les réponses à cette question sont multiples.

Ce soir, nous allons traiter de l'un de ses aspects : la liberté de conscience, une liberté absolue selon nous.

Depuis 2005, à propos de laïcité, nous avons écouté Maurice **Lucas**, docteur en histoire, Bernard **Berest**, l'ancien prieur de l'abbaye de Bocquen, Henri **Pena Ruiz**, philosophe, à 2 reprises, Bernard **Teper** de l'UFAL, Eric **Neveu**, professeur de science politique, Ahmed **Djebbar**, chercheur en histoire musulmane, Monique **Cabotte-Carillon**, chrétienne militante, Martine **Cerf**, secrétaire d'EGALE, Gérard **Delfau**, ancien sénateur, Philippe **Cormont**, économiste, Charles **Arambourou**, magistrat, aujourd'hui, nous avons choisi un libre penseur et nous lui avons demandé de traiter de ce sujet : **Laïcité et Liberté de conscience**

Diaporama de pré-conférence

[](IMG/odp/diaporama.preconf.odp "OpenDocument Presentation - 4.8 Mo")



Comme vous avez pu le voir dans le diaporama, ce choix s'inscrit dans notre cycle d'étude sur **la genèse de la liberté de conscience** : comment cette idée a-t-elle émergé ? ... comment a-t-elle cheminé au cours des siècles ? selon les lieux ? ... jusqu'à être reprise par nos législateurs qui l'ont inscrite dans la loi, cette liberté de conscience qui est devenue la clé de voûte de notre modèle républicain.

Monsieur Mesny, apportez-nous votre éclairage de libre penseur ..."

[](IMG/jpg/conferencier.b.jpg)



Un conférencier clair, agréable à écouter, pédagogue,

- ▶ émaillant son propos de nombreux exemples,
- ▶ justifiant chaque fois la fermeté des choix des libres penseurs
- ▶ détricotant les méthodes des cléricaux

Il place l'origine de la liberté de conscience dans le libertinage érudit des 16ème et 17ème siècles.

Il rappelle les combats historiques (*municipalisation des cimetières, laïcisation de hôpitaux, modification du serment au tribunal ...*), des conquêtes jamais définitivement acquises.

Il insiste sur la souveraineté du peuple, la liberté du citoyen de choisir les orientations qui concernent sa propre vie.

Il précise le vocabulaire : liberté de conscience, liberté religieuse et liberté d'opinion sont bien distinctes.

Il pointe les combats à venir : ils touchent à la génétique, la sexualité, la nouvelle conjugalité, l'égalité hommes-femmes, l'euthanasie ... Il insiste : la réflexion sur les lois bioéthiques ne doit en aucun cas prendre source dans un dogme quelconque.

Il rappelle l'importance de la réflexion personnelle, le rôle de l'école.

â€" > A l'heure où la question religieuse tend à s'effondrer, **restons vigilants !**

- ▶ Il n'y a surtout pas lieu de modifier la loi de 1905.
- ▶ Un gros travail de pédagogie reste à effectuer, qui doit dépasser les aspects philosophiques et s'appuyer sur l'histoire, sur le droit. La laïcité est inscrite dans la première phrase de la constitution : cultivons-la sans la dénaturer comme le font certains "spécialistes" et certains universitaires

Th. Mesny termine son propos par la dimension internationale : le monde musulman en souffrance, les privations de liberté bien trop répandues.

Un public (*autour de 80 personnes*) attentif jusqu'au bout, interpellant l'orateur par des questions fort pertinentes ...

Deux heures de réflexion d'un très bon niveau

.

